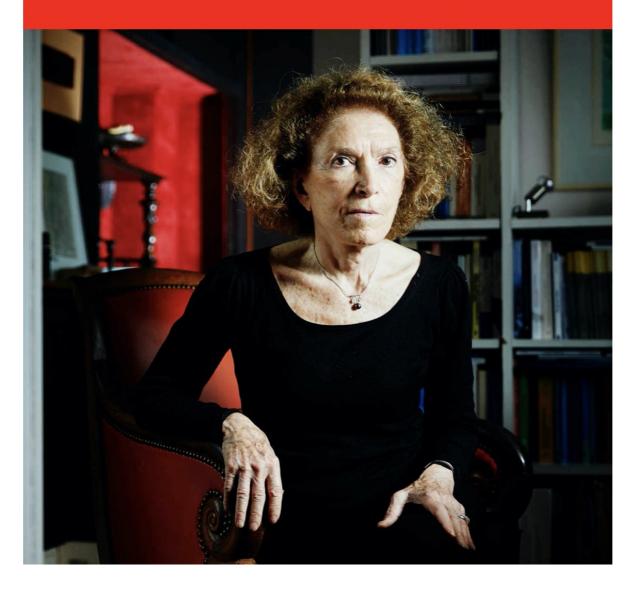
Le Monde : pas un mot pour Montagnier, un éloge dithyrambique de la mondialiste Delmas-Marty

écrit par Christine Tasin | 14 février 2022



## Laissons les terroristes tuer, nous les punirons après !



L'ImMonde, fidèle à lui-même, valet servile du pouvoir, au point d'oublier de rendre hommage à un prix Nobel de médecine qui a eu le culot de ne pas dire comme sa majesté Macron. Majesté qui a répandu des milliards de subventions sur le Monde et ses semblables...

Par contre, une page complète sur Mireille Delmas-Marty... illustre inconnue pour la plupart de nos lecteurs, forcément.

<u>Si vous lisez l'Immonde</u> il voudrait vous faire croire que la France aurait fait une perte irréparable en la personne de la Delmas-Marty, "une juriste au rayonnement international, professeur d'université, membre du Collège de France, elle a

consacré sa vie à la réflexion sur la place du droit face aux transformations du monde contemporain."

Les 2 premiers paragraphes de l'article (la suite est réservée aux abonnés) disent tout des idées et des combats de celle qui vient de mourir à 80 ans que, quant à moi, je ne regretterai pas :

Parmi les nombreux terrains qu'elle a explorés, on peut citer deux des thèmes qui lui ont particulièrement tenu à cœur ces dernières années. D'abord la question des frontières, juridiques, politiques ou économiques, avec la conviction qu'elles sont en retard sur notre évolution vers un monde globalisé. Ensuite, la frénésie sécuritaire de nos sociétés et les régressions qu'elle impose à l'Etat de droit. Dans une tribune publiée dans Le Monde du 2 mars 2021 au sujet de la lutte contre le coronavirus, Mireille Delmas-Marty dénonçait « la même obsession sécuritaire, le même rêve d'un monde sans risque, sans crime et sans maladie. On s'en réjouirait, si l'on ne savait avec quelle facilité le rêve d'un monde parfait peut tourner au cauchemar des sociétés de la peur. »

.

## Bref, craindre l'immigration, les agressions, le terrorisme et essayer de s'en prémunir, c'est pas bien...

C'est une belle inversion des valeurs pratiquée aussi par la gauche quand elle ne nie pas carrément l'insécurité : avoir peur des agressions, du terrorisme c'est pas bien, parce que ça crée des sociétés totalitaires. Mais à aucun moment, aucun, les donneurs de leçons comme Delmas-Marty, Méluche, Joffrin et toute la clique ne vous disent que le plus simple est de supprimer à la racine les raisons d'avoir peur que l'on peut supprimer, ce que propose Zemmour.

.

Je vous renvoie à un très bel article de Bernard Dick qui,

en 2015, sur Riposte laïque, avait désossé avec maestria la rhétorique et la dialectique de la Delmas-Marty dans un article au titre plus que clair : laissons les terroristes tuer, nous les punirons après !

La France est le pays du droit, ou du moins il l'a été. Quand un Chinois veut dire : France, il dit : fă guó ( []], le pays du droit ). La France, depuis le Code Napoléon, a énormément inspiré la législation de nombreux pays.

Notre code pénal a subi un toilettage en 1994 et est devenu le « Nouveau code pénal », 200 ans après l'instauration de ce qui est devenu maintenant « l'Ancien code pénal » issu du Code révolutionnaire de 1791 et du code pénal impérial de 1810.

## [...]

Les crimes et délits ont évolué depuis la Révolution et la période napoléonienne jusqu'au XXIe siècle. Certes le meurtre d'un voisin, de l'amant de sa femme ou de la maitresse de son mari, l'assassinat politique, les attaques de banques, les règlements de compte de la mafia, des dealers, etc. ... n'ont pas disparu de la panoplie criminelle. Mais ces dernières décennies, nous assistons à l'émergence d'une criminalité où les criminels, musulmans notamment, se réfèrent à un ordre surnaturel qui les a incités à passer à l'acte. Ces criminels pratiquent des tueries de masse, peuvent se suicider lors de ces attaques, effaçant ainsi la trace d'éventuels commanditaires. Ils donnent l'impression d'agir seuls, en « loups solitaires » comme disent les médias naïfs. Mais un musulman est toujours relié à sa communauté, la oumma. S'il est solitaire, c'est qu'il n'est plus musulman. Le législateur a dû faire apparaitre la notion d'« entreprise individuelle à caractère terroriste ». Quant à la chaîne des commanditaires, il faut non seulement remonter à internet mais jusqu'aux imams des mosquées, aux chefs jihadistes de la planète et même jusqu'aux livres dits sacrés, à un hypothétique prophète qui aurait reçu une révélation divine d'un ange, et donc remonter à Allah, à Dieu lui-même. Les crimes commis par des musulmans visent la plupart

du temps à respecter et à exécuter les directives du Coran, à instaurer un régime mondialisé et à promouvoir un califat planétaire. Ils ne tiennent pas compte des jugements d'une cour d'assises occidentale qui applique son code pénal. Ils ne s'attendent qu'à une rétribution au paradis d'Allah, comme le leur enseigne le Coran.

Ce type nouveau de criminalité semble déboussoler les gardiens du temple de notre code pénal, habitués à la criminalité standard qui est suivie de châtiments prononcés « au nom du peuple français ». C'est ainsi que dans les colonnes du Monde du 6 juin 2015, sous le titre <u>La</u> démocratie dans les bras de Big Brother et deux sous-titres Delmas-Marty: « Une guerre civile mondiale et permanente » et « La juriste s'inquiète des dérives de l'État de droit terrorisme », la juriste de réputation internationale s'alarme de la transformation « de la justice pénale en justice prédictive ». Elle dénonce « une sorte de dilatation de la responsabilité pénale qui englobe des comportements de plus en plus éloignés de l'infraction » sous prétexte de lutter contre le terrorisme. En d'autres termes, selon Mme Delmas-Marty, pour pouvoir appliquer notre code pénal traditionnel qui tient compte responsabilité pénale des individus, il faut laisser les terroristes terroriser pour pouvoir les punir ensuite. On sauvegardera ainsi notre code pénal.

Remarquons tout d'abord que les propos de Mme Delmas-Marty vont à l'encontre de l'adage populaire : « *Mieux prévenir que guérir » ou de l'adage arabe «* Une once de prévention vaut mieux qu'une tonne de remèdes ».

Ainsi, notre juriste universitaire apparaît comme regrettant la mise en place d'une lutte sécuritaire contre le terrorisme et ne voit pas l'utilité du travail que mènent les cellules anti-terroristes qui, selon elle, « n'a pas produit de résultats très convaincants ». Plusieurs corps d'État s'activent 24 heures sur 24 : la DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure), la DGSE (Direction de

la Protection et de la Sécurité de la Défense). Ils réunissent tous les renseignements utiles pour détecter les menaces terroristes et intercepter les criminels radicalisés avant qu'ils ne passent à l'acte. C'est donc bien en effet une action « prédictive » et non une action déclenchée par un crime commis.

Mais si les terroristes sont des criminels au regard de notre code pénal, les terroristes musulmans se considèrent comme des soldats d'Allah, font la « querre sainte » et piétinent ainsi les droits de l'homme que nous cherchons sans cesse à respecter et à brandir face à eux. Quand on lit Mme Delmas-Marty qui pense que « prétendre prédire le passage à l'acte, détecter l'intention, c'est déjà une forme déshumanisation », qui « critique l'enfermement d'un être humain non pour le punir mais pour l'empêcher de nuire » car « c'est une véritable déshumanisation », on trouve que sa réaction est celle d'une étudiante en droit des années 60 où ce genre de crimes n'existait pas encore et où on espérait qu'avec notre code pénal on pouvait punir les criminels. Ces nouveaux criminels ne sont-ils pas déjà d'ailleurs « déshumanisés » puisqu'ils tuent sans état d'âme les humains que nous sommes ? Méritent-ils, plus que leurs victimes, les apitoiements de Mme Delmas-Marty ? Donc, pour elle, il faut laisser ces nouveaux criminels, ces soldats d'Allah, en liberté, et attendre qu'ils commettent leurs attentats, même s'ils ont été détectés par les services de l'État alors qu'ils effectuaient des repérages, possédaient des plans d'attentats et détenaient des armes à domicile etc.

Avec ce raisonnement, Mme Delmas-Marty, si elle avait été en 2001 à la tête du Ministère de la Justice des US, aurait laissé les pirates de l'air commettre leur crime du 11 septembre et tuer 3.000 personnes, tout en possédant un dossier clair du FBI ou de la CIA sur leur agression alors en préparation. Il faut attendre le crime pour le punir, penset-t-elle. Mais les hommes à punir étaient en cendres.

Avec ce raisonnement, Mme Delmas-Marty, le ministre français

de l'Intérieur, n'aurait pas donné l'ordre d'arrêter Mohammad Merah, tout en possédant un dossier accablant sur ce qu'il préparait. Elle aurait laissé se dérouler les attaques de Montauban et de Toulouse qui ont fait 9 victimes. Elle n'aurait même pas donné l'ordre d'assaut au RAID contre le tueur, elle ne l'aurait pas fait abattre afin de pouvoir le condamner selon le code pénal.

Avec ce raisonnement, Mme Delmas-Marty, ministre français de l'Intérieur, aurait laissé se dérouler les assassinats terribles de Charlie Hebdo et de la supérette casher qui ont fait 12 victimes. Elle n'aurait pas donné l'ordre d'abattre les Frères Kouachi et Coulibaly afin de les traduire devant les assises.

Avec ce raisonnement, Mme Delmas-Marty doit certainement préférer laisser en vie les Ben Laden, les Zarkawi, les 'Awlaki, les Mokhtar Belmokhtar, les Nasser al-Wahishi … et les laisser terroriser la planète. Elle veut les déférer devant la justice pénale plutôt que de mettre fin à leurs terribles agressions soit par des opérations spéciales ou, à distance, par les drones américains.

Madame Delmas-Marty, changez de siècle. Nous sommes dans un monde autre que celui que vous avez côtoyé il y a 20 ans et plus. Si le monde a changé, la nature des crimes a changé elle aussi. Certes, la réponse sécuritaire est insuffisante à enrayer le radicalisme et l'intolérance puisqu'il est du devoir de chaque musulman de participer au jihad. Nous avons affaire à une idéologie fasciste, nazie même, enrobée de religion où le libre arbitre de l'individu a fondu dans une soumission aveugle à une loi dite divine. Où est passée sa responsabilité puisque le musulman croit <u>prédestination</u> : « Certes, Nous créons toute chose selon une destinée » (Le Coran S. al-Qamar, 49), et aussi : « Certes, ton Seigneur réalise tout ce qu'Il veut » (Le Coran S. Hôod : 107) ? Votre code pénal échouera toujours à affirmer la responsabilité du criminel, car pour ce criminel, c'est Allah qui tue, c'est Allah qui appuie sur la gâchette de la kalachnikov, c'est Allah qui lui tient la main qui tient le couteau pour décapiter les mécréants, c'est Allah qui déclenche la ceinture explosive... Madame Delmas-Marty, il y a un abîme entre le droit occidental et le droit islamique. Le savez-vous ? Nous sommes face à un choc de cultures, face à un choc de civilisations. El les lois de l'islam ne sont pas compatibles avec les lois occidentales.

Allez-vous, Madame Delmas-Marty, déférer Allah, le responsable de tout, devant la cour d'assises, en brandissant le Code pénal, support de notre État de droit ?

## **Bernard Dick**

https://ripostelaique.com/laissons-terroristes-tuer-punirons-a
pres.html